

# FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS POUVANT ETRE ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE

## COMPETENCES VISEES

- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur.
- Mettre en œuvre les actes professionnels relevant de son domaine de compétence adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'AMU, selon les conditions réglementaires d'application.

## OBJECTIFS

- S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier.
- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU.
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques.
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent.
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques.
- Faire preuve de dextérité dans l'urgence.
- Evaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster.
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin.
- Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin.
- Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin :
  - Prendre la température, les pulsations cardiaques et la pression artérielle par voie non invasive ;
  - Recueillir la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique ;
  - Administrer en aérosols des produits non médicamenteux ;
  - Recueillir le taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive ;
  - Evaluer la douleur et observer les manifestations de l'état de conscience.
- Réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié :
  - Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé ;
  - Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux ;

**PUBLIC :** être titulaire du DEA et exercer ses fonctions dans le cadre de l'AMU

**DUREE :** 21 heures sur 3 jours

**NOMBRE DE SESSIONS PAR AN :** 2

**NOMBRE D'INSCRITS PAR SESSION :** 12 personnes maximum

**ORGANISME :** IFA du CHU de Montpellier (en partenariat avec le CESU 34)

**INTERVENANTS :** Internes

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :** 2 semaines avant le début de la session

**DATES :** 02, 03 et 04/10/2024

**HORAIRE :** 8 h 30 à 16 h 30

**LIEU de la FORMATION :**  
IFA du CHU de Montpellier  
1146 avenue du Père Soulas  
34295 MONTPELLIER CEDEX 5

**CONTACTS :** [ifa@chu-montpellier.fr](mailto:ifa@chu-montpellier.fr)

☎ : 04.67.33.52.94

**INSCRIPTION :**  
Retour du formulaire d'inscription dûment complété, accompagné des pièces jointes et du règlement.

**TARIF :** 412 €

🗨 Cette formation se déroulera à 100 % sur le temps de travail.

- Administration par voie orale ou intra nasale de produits médicamenteux ;
- Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur ;
- Recueil de l'hémoglobinémie.
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles.

---

### ACTIONS et METHODES PEDAGOGIQUES

- Utiliser des techniques pédagogiques actives (mises en situations, essai / erreur, questionnement, analyse avec les participants).
- Utiliser la démonstration qu'en synthèse finale.
- Explorer les connaissances antérieures des apprenants pour les réactiver et les réajuster.
- Favoriser la découverte, le tâtonnement, confronter les raisonnements.
- Réajuster les connaissances scientifiques.

---

### MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

- Evaluation formative des acquis
- Pré et Post tests et corrections

---

### PRE-REQUIS

- Etre titulaire du DEA
  - Etre titulaire d'un AFGSU 2 en cours de validité
- 